

[Texte]

Mr. McGrath: I see it, Mr. Chairman, not as shared authority—you can only have one authority in management—but I see it as a sharing in the management process. In other words, before major management decisions are made there would be consultation and hopefully consensus, saving at all times, of course, the constitutional responsibility of the federal government to make a final decision.

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, how much time have I still?

The Chairman: Oh, you have about two minutes left.

Mr. LeBlanc: Very quickly—I may have a second run then later on—there is one comment which I have read in the papers. It is about the provincial governments increasing their ambitions to develop great DREE agreements with the federal government in the field of fisheries. I would like to ask the Minister, does he draw a line and, if so, where? And what development should be undertaken with the province by DREE, or, where DREE money could be used in the Minister's own hands or in his department's own hands? In other words, not laundering federal money through provincial bureaucracies to do the things the federal government cannot afford to do because of some hangups that all governments have and particularly this one about savings and cutting. I would like to understand where the Minister sees greater involvement of DREE or lesser involvement of DREE.

• 2055

The Chairman: Mr. McGrath.

Mr. McGrath: Well, Mr. Chairman, the government has established fisheries as a priority in terms of economic development. And, in keeping with that policy mandate, we have established a committee of senior officials of DREE and Fisheries to work out more closer arrangements in terms of DREE expenditures. For example, DREE is currently negotiating for subagreements on fisheries in two provinces. And I think there needs to be greater input by fisheries into these subagreements.

In the area of direct involvement, I could see, for example, a greater input by this department in terms of using DREE money to provide additional infrastructure for fisheries, small craft harbours, for example. As my colleague knows, there is never enough money for small craft harbours. That is probably the most important fisheries infrastructure we can talk about. It always struck me as passing strange that we could find, indeed there have been instances where we have built fairly substantial industrial parks and we have lots of industrial parks under-utilized in the Atlantic Provinces while at the same time, not too far away there is probably a road desperately in need of repairs where there is a growing fishery. These are areas where I believe we can work much more closely with DREE, and hopefully this will be the case.

[Traduction]

M. McGrath: Je ne parle pas de partage de pouvoirs, il ne peut y avoir qu'une compétence dans la gestion, mais un partage du processus de gestion. Autrement dit, avant que des décisions importantes ne soient prises, nous aurions des consultations et essayerions d'obtenir un consensus sans évidemment négliger la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral au moment de parvenir à la décision finale.

M. LeBlanc: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: A peu près deux minutes.

M. LeBlanc: Très rapidement, et je vous redemanderai la parole au deuxième tour, je voudrais revenir sur quelque chose que j'ai lu dans les journaux. Il est en effet question que les gouvernements provinciaux augmentent leurs ambitions dans l'élaboration d'accords avec le ministère de l'expansion économique régionale en matière de pêche. Le ministre se fixe-t-il des limites et, dans l'affirmative, à quel point? Que préconise-t-il que fasse le MEER avec les provinces, envisage-t-il que lui ou son ministère utilise des fonds du MEER? Autrement dit, pour éviter que des crédits fédéraux passent par les bureaucraties provinciales qui les utiliseraient à certaines activités que ne peut se permettre le gouvernement fédéral, parce que tous les gouvernements ont des idées fixes, particulièrement en matière d'économie et de compression des dépenses. Y a-t-il des secteurs où le ministre envisage que le MEER intervienne davantage ou moins?

Le président: Monsieur McGrath.

M. McGrath: Monsieur le président, le gouvernement a décidé que les pêches constituent un domaine prioritaire de l'expansion économique. Conformément au mandat prévu dans cette politique, nous avons constitué un comité composé de hauts fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale et des pêches qui s'efforcera de mieux prévoir les dépenses du MEER. Par exemple, le ministère de l'Expansion économique régionale négocie actuellement des ententes secondaires sur les pêches avec deux provinces. J'estime que le ministère des pêches doit avoir une plus grande influence sur ces ententes secondaires.

Pour ce qui est d'une participation directe, je pourrais par exemple veiller à ce que le ministère contribue dans une plus grande mesure à la planification des dépenses du MEER, pour fournir des infrastructures supplémentaires aux pêches, par exemple des ports pour petites embarcations. Mes collègues savent fort bien qu'il n'y a jamais assez d'argent pour les ports pour petites embarcations. Or il s'agit probablement de l'infrastructure la plus importante. Il m'a toujours semblé assez étrange que nous pouvions toujours trouver, et même il y a eu des cas, par exemple la construction de parcs industriels assez vastes et nous avons beaucoup de ces parcs qui ne sont pas pleinement utilisés dans les provinces de l'atlantique, alors que par la même occasion, par très loin de là, on trouvait une route en grand besoin de réparation qui allait à un endroit de pêche florissante. Donc je crois qu'il existe des domaines qui permettraient une collaboration beaucoup plus étroite avec le MEER ce qui sera, j'ose l'espérer, le cas.